

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 3 juin 2013

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 3 juin 2013 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 30.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Réal Boissonneault
 Marcel Larochelle
 André Normand

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

111-2013 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

112-2013 Adoption du procès-verbal du lundi 6 mai 2013.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2013 est accepté tel que lu.

113-2013 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

114-2013 Demande de dérogation mineure pour la propriété de Doris Goudreau au 78, chemin Fournier, concernant l'empiètement dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE Madame Doris Goudreau est propriétaire du 78, chemin Fournier, lot 765-33 du canton de Bulstrode, zone 37Rad;

ATTENDU QUE la maison est située au coin de la 3^e rue Croteau et du chemin Fournier dans le secteur Croteau, où les terrains sont exigus;

ATTENDU QUE Madame Goudreau a déposé une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence du 78, chemin Fournier;

ATTENDU QUE la réglementation précise, pour cette zone, que la marge de recul avant à respecter est de 12 mètres et qu'une propriété bordée par deux rues est assujettie à deux marges de recul avant;

ATTENDU QUE la demande de permis n'est pas conforme puisque l'agrandissement empièterait dans la marge de recul avant du chemin Fournier de 2,13 mètres pour la maison et de 3,05 mètres pour la galerie pour un total de 5,18 mètres et de la 3^e rue Croteau de 2,74 mètres pour l'abri de voiture (carpot) et la remise;

ATTENDU QU'un garage empiète déjà dans la marge de recul avant de la 3^e rue Croteau de 7,35 mètres et sera démoli pour laisser la place à l'abri de voiture, ce qui diminuera l'empiètement;

ATTENDU QUE l'agrandissement obligerait Madame Goudreau de faire faire une installation septique conforme à l'environnement;

114-2013

Demande de dérogation mineure pour la propriété de Doris Goudreau au 78, chemin Fournier, concernant l’empiètement dans la marge de recul avant. (suite)

ATTENDU QUE l’agrandissement se fait sur deux côtés de la résidence et ne peut pas être fait des deux autres côtés vu la proximité des limites de terrains;

ATTENDU QUE l’agrandissement de la partie habitable vers le chemin Fournier empiète de 2,13 mètres et ne nuira pas aux voisins, à la circulation ni au déneigement de la rue;

ATTENDU QUE le seul voisin immédiat sur le chemin Fournier a son entrée principale sur la 4^e rue Croteau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande aux membres du conseil municipal d’autoriser la dérogation mineure de Madame Doris Goudreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le comité consultatif d’urbanisme autorise la demande de Madame Goudreau pour l’empiètement dans la marge de recul avant de 5,18 mètres par le chemin Fournier et de 2,74 mètres par la 3^e rue Croteau. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

115-2013

Demande de subvention PIQM 5.1 pour la construction d’un bâtiment multifonction.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère s’est engagée à la création d’une Politique familiale en 2009;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère a été reconnue Municipalité Amie des Aînés (MADA) le 28 octobre 2011 lors du lancement officiel de sa politique familiale;

ATTENDU QUE Cette construction consolidera les équipements du parc déjà existant et permettra d’organiser des ateliers de formations pour les aînés et les jeunes ainsi que des soirées d’information, ce qui est impossible pour l’instant car le local n’est pas adapté pour ce genre d’activité;

ATTENDU QUE les aînés de notre municipalité n’avaient pas accès à beaucoup de locaux pour leurs activités. Effectivement, ils pouvaient demander de réserver la salle municipale lorsqu’elle était libre et ils avaient accès au Presbytère la majeure partie du temps. Par contre, la vente, au mois de décembre 2011, du Presbytère a réduit considérablement le temps et les activités que les aînés de la Municipalité ont ensemble;

ATTENDU QUE cette bâtisse sera un plus pour l’ensemble de la population qui dynamisera le milieu et tout en s’harmonisant avec l’environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par André Normand que la municipalité autorise la présentation d’un projet soit la construction d’une bâtisse multifonction et par le fait même confirmant l’engagement à payer sa part des coûts admissibles et d’exploitation continue du projet dans le cadre du programme Infrastructure – Québec - Municipalités volet 5.1 soit projets d’infrastructure à vocation municipale ou communautaire. Le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer tout les documents relatifs à la présente demande de subvention.

116-2013 Autorisation des dépenses pour la réparation d'une partie du rang 11 (aux limites de Victoriaville).

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu la confirmation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la subvention sur l'essence (TEC) suite à la programmation pour une partie du rang 11 aux limites de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand et résolu que le Conseil autorise les dépenses pour les travaux du rang 11 aux limite de Victoriaville au montant d'environ 141 800 \$.

117-2013 Demande de soumission d'asphalte sur invitation pour les travaux du rang 11 (aux limites de Victoriaville).

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil demande des soumissions sur invitation d'asphalte pour les travaux du rang 11 aux limites de Saint-Valère et de Victoriaville. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **ASPHALTE RANG 11** » et ce, au plus tard le mardi 2 juillet 2013 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 8 juillet 2013.

118-2013 Autorisation de nettoyage des fossés du rang Gendron.

ATTENDU QUE suite à une problématique du rang Gendron soit que le long de ce rang au printemps la dite rang travaillais et était quasiment impraticable;

ATTENDU QUE l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin avait fait la recommandation au conseil de faire une étude pour la correction de la route;

ATTENDU QUE le Conseil avait autorisé la firme EXP de faire la dite étude et faire des recommandations à la municipalité;

ATTENDU QUE suite au dépôt de l'étude par Monsieur Joel Patry, ingénieur de la firme EXP qui recommande le creusage des fossés du rang;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les dépenses qui sont d'environ 15 000 \$ pour le creusage des fossés du rang Gendron. L'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin supervisera les travaux.

119-2013 Demande d'aide financière du Cercle des Jeunes ruraux de Saint-Valère.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise une somme de 100 \$ qui représente une commandite pour le trophée de la Classe de groupe avec la possibilité de remettre le trophée et une page complète dans leur livret. L'exposition locale soulignant leur 80^{ième} anniversaire qui aura lieu le 6 juillet prochain, de l'exposition des Jeunes Ruraux qui aura lieu à la Ferme Éclipse, au 4 rang 4 Est à Sainte-Anne du Sault.

120-2013 Inscription congrès FQM 2013.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les frais reliés au Congrès de la FQM pour le maire et les conseillers, qui se tiendra le 26, 27 et 28 septembre 2013, au Centre des congrès de Québec.

121-2013

Demande de location de salle de la Marche Marial.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise la location de salle gratuitement pour les gens participant à la marche Marial les 8 et 9 août 2013 pour que ceux-ci puissent se reposer et dormir à l'abri. Madame Hélène Provencher et Monsieur Jean-Guy Hébert agiront en tant que responsables de la salle.

122-2013

Autorisation de dépenses pour rencontre sur le gaz de schiste.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise l'inscription de 25 \$ et les frais de déplacements pour qu'un élu se rende à la rencontre concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection le 15 juin prochain à Saint-Bonaventure.

Dépôt du rapport comparatif des permis.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

113-2013, 115-2013, 116-2013, 118-2013, 119-2013, 120-2013, 122-2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ième} jour du mois de juin deux mil treize.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

123-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 30 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier